



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Entreprises d'insertion

Question écrite n° 49492

Texte de la question

M. Christian Vanneste attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation des entreprises d'insertion par l'économique (EIE). Alors que l'action de solidarité qui inspire ces entreprises devrait être reconnue et valorisée par les pouvoirs publics, il semblerait que des gels budgétaires aient été décidés au niveau des administrations. Cette situation, si elle était avérée, constituerait un détournement de l'esprit du décret no 91-421 du 7 mai 1991 relatif aux entreprises d'insertion, qui prévoit à plusieurs reprises un versement échelonné des aides financières. Surtout, elle placerait les EIE dans une situation de véritable précarité économique. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il compte diligenter pour remédier à ces difficultés.

Données clés

Auteur : [M. Vanneste Christian](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49492

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1307